## Rapport de la commission des finances du conseil Communal de Bassins

Préavis 15/19 relatif à l'établissement d'un règlement communal de gestion du fonds en matière d'énergie renouvelable.

Dates des séances : 21 novembre et 25 novembre 2019

Membres de la commission présents :

En date du 21 novembre 2019, Mmes Sylvie Elben, Nathalie Guignard Pidoux, Herlinda Elmer, MM Gian Reto Gotsch, Nicolas Sudan et Michel Ruffieux. Madame Anne Genevay-Bolay excusée.

En date du 25 novembre 2019, Mmes Sylvie Elben, Nathalie Guignard Pidoux, Herlinda Elmer, MM Gian Reto Gotsch, Nicolas Sudan Madame Anne Genevay-Bolay et Monsieur Michel Ruffieux, excusés.

En date du 7 novembre 2019, nous avons rencontré M. le Syndic et Mmes K. Gashi et M. Krasnova qui nous expliqués les raisons du dépôt de ce préavis.

La commission des finances remercie la Municipalité pour son effort à répondre à une demande toujours plus pressante de la population concernant le développement des énergies renouvelables et l'écologie, dans son entier.

Comme vous l'aurez noté, nous autorités doivent faire face à une demande, tant au niveau <u>communal</u> à travers plusieures requêtes (postulat, interpellation, etc..) qu'au niveau <u>cantonal</u> et même <u>fédéral</u> à travers, par exemple, les dernières élections Fédérales.

La commission de finances note également que lors des dernières élections fédérales, la commune de Bassins a été l'une des seules communes du district de Nyon à placer en tête du 2<sup>ème</sup> tour des élections fédérales pour le conseil des Etats, la candidate Ecologiste et cela démontre encore plus l'intérêt de sa population pour trouver une solution écologique au niveau même de la commune.

La commission des finances estime donc qu'un règlement communal de gestion du fonds en matière d'énergie renouvelable est une excellente chose et soutient la Municipalité dans son élan et sa volonté proactive et innovante de créer un fond communal afin de permettre à ses citoyens de bénéficier de subsides en cas de dépenses affectées aux domaine suivants :

- a) Energies renouvelables
- b) Eclairage public
- c) Efficacité énergétique
- d) Développement durable

Toutefois, la commission des finances tient à noter que la Municipalité, dans une volonté de vouloir bien faire et de pouvoir répondre rapidement aux diverses demandes de ces concitoyens, s'est peut-être sentie obligée de répondre trop rapidement à ces demandes et s'est probablement trop pressée pour établir ce préavis pour le conseil communal de décembre 2019.



En effet, la commission des finances constate que ce préavis n'est pas abouti et nécessiterait une réflexion plus profonde et souhaite accorder plus de temps à la Municipalité afin de lui permettre de présenter un préavis plus cohérent et plus en adéquation avec les besoins de ses concitoyens et souhaite donc reporter ce préavis au prochain conseil et requiert la nomination d'une commission ad 'hoc afin de travailler avec la Municipalité sur le règlement ainsi que sur l'annexe 'DIRECTIVE MUNICIPALE sur l'usage du fond communal 'énergie'.

## En conclusion:

La commission des finances recommande au conseil communal de Bassins,

- Vu le préavis municipal no. 15/19,
- Ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,

le report du préavis 15/19 au prochain conseil, ainsi que la nomination d'une commission ad'hoc afin de pouvoir travailler avec la municipalité à un préavis plus en adéquation avec l'attente de tous ces concitoyens.

Nicolas Sudan Rapporteur Nathalie Guignard Pidoux

Sylvie Elben

Herlinda Elmer

Gian-Reto Gotsch

Fait à Bassins, le 02 décembre 2019